



**VILLE DE  
SOREL-TRACY**

## **BILAN DES REALISATIONS 2010**

**ET**

## **PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2011 VISANT L'INTEGRATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**VILLE DE SOREL-TRACY  
FEVRIER 2011**

## TABLE DES MATIERES

---

Le mot du maire .....	3
Le mot de la présidente du comité .....	4
Introduction .....	5
Présentation de la Ville de Sorel-Tracy .....	5
Présentation du comité municipal pour l'accessibilité.....	6
Cadre légal.....	7
Notion de handicap et notion d'obstacle .....	7
Mesures mises de l'avant au cours de l'année 2010 .....	8
Objectifs poursuivis pour les années à venir .....	19
Diffusion du plan d'action 2011 .....	19
Suivi de la démarche .....	19
Conclusion .....	20

### **Annexe A Résolution n° 09-12-574**

Création et nomination du comité municipal pour l'accessibilité

### **Annexe B Tableau**

Plan d'action municipal 2011 visant l'intégration sociale des personnes handicapées

### **Annexe C Rapport**

Évaluation « terrain » de l'accessibilité des bâtiments municipaux (phase 1)

## LEXIQUE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

---

ADIRS	Association de la déficience intellectuelle de la MRC de Pierre-De Saurel
APHST	Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy
CIT	Conseil intermunicipal de transport
CMR	Centre montréalais de réadaptation
CRDI	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
INLB	Institut Nazareth et Louis-Braille
IRDPO	Institut de réadaptation en déficience physique du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
OMH	Office municipal d'habitation
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAD	Programme d'adaptation de domicile
PAE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAIR	Programme d'aide individuelle pour les retraités
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDU	Service de planification et de développement urbain
SQPH	Semaine québécoise des personnes handicapées
STAR	Service de transport adapté régional de la MRC de Pierre-De Saurel



Dans une volonté de parfaire l'intégration sociale des personnes handicapées au Québec, le gouvernement adoptait en décembre 2004 le projet de loi n° 56 visant à modifier la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* et d'autres dispositions législatives.

Dès juillet 2007, en vertu de la résolution n° 07-07-396, la Ville de Sorel-Tracy adopte un premier plan d'action visant l'intégration des personnes handicapées. Or, bien que certaines mesures aient été réalisées au cours des dernières années, ce n'est qu'au printemps 2009, par la résolution n° 09-04-113, que le conseil municipal voit à mettre en place un comité afin d'assurer le suivi et la mise à jour du plan d'action.

De nombreux efforts ont été déployés et plusieurs actions ont déjà été prises par notre administration municipale pour améliorer l'accès à nos bâtiments et à nos services pour les personnes handicapées. Notre administration est déjà fort sensibilisée à cette problématique puisque nous comptons parmi nos employés une personne à mobilité réduite. Toutefois, nous sommes conscients que beaucoup reste à faire et nous sommes persuadés que la mise à jour du plan d'action adopté en 2010 améliorera la situation des personnes aux prises avec un handicap sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy.

Il en va de notre responsabilité sociale de permettre aux personnes handicapées d'évoluer en société comme des citoyens à part entière sans devoir se heurter à des barrières physiques ou morales qui peuvent être parfois facilement évitées. Avec la présente démarche, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy s'engage à garder ces considérations en tête lors de ses décisions futures touchant la qualité de vie de ses citoyens.

  
Réjean Dauplaise, maire

## LE MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITE

---



J'ai travaillé avec grand plaisir, et beaucoup d'enthousiasme, avec des gens qui croient en la qualité de vie de toutes ces personnes vivant avec une déficience.

Étant moi-même sensibilisée quotidiennement par les obstacles reliés à un handicap puisqu'un membre de ma famille doit se déplacer dans un fauteuil roulant ; mon intérêt pour ce dossier particulier est donc très marqué.

Ce plan d'action se veut pro actif et reflète les engagements de notre municipalité pour améliorer les conditions de vie des citoyens. Le conseil municipal a accepté unanimement ce plan d'action, ce qui démontre bien la volonté de mes collègues de mettre tout en œuvre pour adapter nos édifices ou pour corriger des manques dans certains autres afin de les rendre accessibles.

Je tiens à remercier les employés municipaux qui ont travaillé à la réalisation de ce plan d'action. J'aimerais également souligner la précieuse collaboration des représentants des organismes externes tels que l'Association de la déficience intellectuelle de la MRC de Pierre-De Saurel et l'Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy, ce qui a permis d'établir des priorités et des actions conformes à la réalité des personnes aux prises avec un handicap. Sans ces personnes dévouées à la cause, nous ne serions pas à vous présenter ce document.

Ce plan d'action est un point de départ et je suis consciente qu'il y aura toujours place à l'amélioration. C'est pourquoi j'invite toutes les personnes handicapées ou à mobilité réduite à faire part à la Ville de Sorel-Tracy de leurs suggestions ou commentaires pour améliorer l'accessibilité à nos services ou nos infrastructures.

A handwritten signature in black ink that reads "Michèle Lacombe". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'M'.

Michèle Lacombe, conseillère municipale  
Présidente du comité municipal pour l'accessibilité

## **INTRODUCTION**

---

Adoptée par l'Assemblée nationale en juin 1978, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* a fait en sorte que le Québec compte aujourd'hui d'importantes réalisations en matière d'intégration des personnes handicapées à la vie en collectivité. Des politiques, des programmes, des services, des mesures, des lois et des règlements ont en effet été adoptés et modifiés en vue d'assurer l'exercice des droits des personnes handicapées dans notre société.

Or, la pleine participation sociale des personnes handicapées n'est toujours pas une garantie, et ce malgré les belles avancées des dernières années. Au quotidien, dans leur environnement, les personnes handicapées font encore face à des obstacles sociaux et physiques qui entravent la réalisation de leurs habitudes de vie.

Dans une volonté de parfaire l'intégration sociale des personnes handicapées au Québec, le gouvernement adoptait en décembre 2004 le projet de loi n° 56 qui rappelait dès lors que d'autres efforts devaient être déployés pour y parvenir.

Les municipalités n'y échappent pas. Au contraire, leur territoire étant un milieu de vie de premier ordre pour tous les citoyens, les administrations municipales doivent assurer un leadership en matière d'intégration des personnes handicapées, en minimisant les obstacles dans leur environnement et en suscitant des attitudes favorables à la pleine participation sociale des personnes handicapées.

Dès juillet 2007, en vertu de la résolution n° 07-07-396, la Ville de Sorel-Tracy adopte un premier plan d'action visant l'intégration des personnes handicapées. Or, bien que certaines mesures aient été réalisées au cours des dernières années, ce n'est qu'au printemps 2009, de par la résolution n° 09-04-113, que le conseil municipal voit à mettre en place un comité afin d'assurer le suivi et la mise à jour du plan d'action.

Par l'adoption de son plan d'action, la Ville de Sorel-Tracy entend ainsi regrouper tous les efforts d'amélioration, passés et à venir, et s'engage à mettre en place des actions concrètes en faveur des personnes handicapées, en vue d'assurer leur pleine participation à la vie active de Sorel-Tracy.

Ce deuxième bilan fait état des principales mesures mises de l'avant au cours de l'année 2010 sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy.

## **PRESENTATION DE LA VILLE DE SOREL-TRACY**

---

Quatrième plus vieille ville canadienne, Sorel-Tracy est à découvrir bien sûr pour ses valeurs historiques. Vous y apprendrez, par exemple, que c'est en 1781, à sa Maison des Gouverneurs, qu'apparaît le premier arbre de Noël illuminé, coutume qui s'est rapidement implantée au Canada.

Avec une population de 34 234 habitants, son territoire de 56 km<sup>2</sup> situé sur un site géographique des plus charmants, Sorel-Tracy sera toujours avec le dynamisme et la chaleur de ses habitants, une ville où il fait bon vivre.

La municipalité de Sorel-Tracy est fière de compter jusqu'à aujourd'hui 365 employés permanents et temporaires, à temps complet et à temps partiel, qui travaillent au bon fonctionnement de la Ville.

La Ville de Sorel-Tracy :

- évalue les grands enjeux humains, financiers et organisationnels des services municipaux ;
- améliore l'image de la ville pour attirer des investisseurs et de nouveaux citoyens ;
- soutient et maintient la croissance de l'investissement privé, public et communautaire ;
- offre une qualité de vie et de services adaptés aux citoyens ;
- améliore les relations humaines et la communication afin d'accroître l'efficacité de l'organisation ;
- met en place de nouvelles mesures pour stimuler le sentiment d'appartenance ;
- instaure une nouvelle culture d'entreprise basée sur la responsabilisation et la compétence ;
- met en place un système de gestion efficace où les administrateurs (élus) et les gestionnaires (directeurs de service) travaillent en complémentarité.

#### **PRESENTATION DU COMITE MUNICIPAL POUR L'ACCESSIBILITE**

Le comité municipal pour l'accessibilité est formé des six personnes suivantes :

- Madame Michèle Lacombe, conseillère municipale et présidente du comité
- Madame Marie-Lise Tellier, agente aux communications
- Monsieur Joël Laroche, régisseur aux activités communautaires du Service des loisirs
- Madame Julie Trudeau, coordonnatrice à l'Association de la déficience intellectuelle de la MRC de Pierre-De Saurel (ADIRS)
- Madame Isabelle Chartrand, coordonnatrice à l'Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy (APHST)

Ce comité coordonne l'ensemble de la démarche, de l'élaboration du plan d'action des personnes handicapées à sa mise en œuvre.

Dans la poursuite de ses objectifs, le comité peut également compter sur le soutien de madame Karoline McGraw, conseillère à l'intervention collective régionale en Montérégie pour l'Office des personnes handicapées du Québec.

## **CADRE LEGAL**

---

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale*, en vertu de l'article 1.1, entend « favoriser leur intégration à la société au même titre que tous les citoyens en prévoyant diverses mesures visant les personnes handicapées et leurs familles, leur milieu de vie ainsi que le développement et l'organisation de ressources et de services à leur égard »<sup>1</sup>.

L'approche de responsabilisation préconisée par la Loi se traduit notamment par de nouvelles responsabilités conférées aux organisations, dont celle de les doter d'un plan d'action visant la pleine participation des personnes handicapées.

### Article 61.1

*Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration de personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Il doit être produit et rendu public annuellement.*

D'autres dispositions prévues par la Loi méritent d'être considérées, notamment en ce qui a trait au processus d'approvisionnement de l'organisation et à l'accessibilité des biens et des services aux personnes handicapées.

### Article 61.3

*Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.*

## **NOTION DE HANDICAP ET NOTION D'OBSTACLE**

---

L'objectif premier du plan d'action à l'endroit des personnes handicapées n'est-il pas de réduire, voire éliminer, les obstacles à leur participation sociale ? Pour l'atteinte de cet objectif, encore importe-t-il de connaître la notion d'obstacle et de comprendre comment se produisent les situations de handicap.

En vertu de l'article 1 de la Loi, l'expression *personne handicapée* se définit comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2004). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L.R.Q., c. E-20.1, à jour, le 1<sup>er</sup> décembre 2009 (Québec) Éditeur officiel du Québec, Réf. : <http://www.ophq.gouv.qc.ca>.

<sup>2</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2004). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L.R.Q., c. E-20.1, à jour, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, [Québec], Éditeur officiel du Québec, Réf. : <http://www.ophq.gouv.qc.ca/>.

À ce titre, il existerait selon la Société canadienne de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, plusieurs types d'incapacité liés entre autres à l'audition, à la vision, au langage, aux activités motrices, aux activités intellectuelles et aux comportements.

Les personnes ayant une déficience ou une incapacité vivent et s'épanouissent dans la société en réalisant des activités courantes et en remplissant des rôles sociaux, en l'occurrence des habitudes de vie. La réalisation de ces habitudes de vie correspond à une situation de participation sociale, alors que l'impossibilité de les réaliser constitue une situation de handicap. De nombreux facteurs dans l'environnement peuvent entraver ou faciliter la réalisation des habitudes de vie, agissant comme des facilitateurs lorsqu'ils permettent d'éviter des situations de handicap et comme des obstacles lorsqu'ils engendrent ces situations.

Il est possible de réduire, d'éliminer et même de prévenir des situations de handicap, voire des obstacles, à l'égard des personnes vivant avec une déficience ou une incapacité. Ce peut être notamment en travaillant sur l'accessibilité des lieux, en adoptant des pratiques de travail et des attitudes appropriées, en recourant à des moyens de communication adaptés, en développant des activités de loisir qui tiennent compte des déficiences et des incapacités. Bref, c'est possible en mettant de l'avant des actions en vue d'accroître la sécurité, la facilité d'utilisation, le contrôle et l'accès, et ce pour les équipements, les biens, les lieux et les services offerts.

## **MESURES MISES DE L'AVANT AU COURS DE L'ANNEE 2010**

---

Dans la dernière année, la Ville de Sorel-Tracy a réalisé diverses actions et adopté plusieurs mesures en vue de favoriser l'intégration des personnes handicapées. Dans cette volonté de tendre vers une qualité de vie comparable pour l'ensemble des citoyens, les services municipaux ont été mis à contribution pour s'assurer de leur réalisation.

### **L'accessibilité des lieux et des édifices publics**

Action prévue : Former un comité de travail, composé de personnes ayant les différents types de handicap (physiques et intellectuels) et d'intervenants du milieu, qui verra à faire une tournée des lieux en vue de soumettre des recommandations sur l'accessibilité.

Résultat : Un comité de travail a été formé à l'automne 2010. Ce comité, réunissant un coordonnateur de projet, une personne vivant avec une incapacité physique et une autre vivant avec une incapacité visuelle, a reçu le mandat de faire la vérification des normes d'accès sans obstacle de sept (7) bâtiments municipaux, soit l'hôtel de ville, les bibliothèques « Le Survenant » et Marie-Didace, le Colisée Cardin, le Centre récréatif « Au Fil des Ans », le Centre culturel et la piscine Laurier-R.-Ménard.

Le rapport de ce comité dit « terrain », présenté en annexe C, a été déposé en novembre dernier, ce qui permettra aux responsables des équipements concernés de mieux cibler les interventions à privilégier pour l'amélioration de l'accessibilité physique de ces édifices publics.

Action prévue : Prévoir les sommes d'argent nécessaires à l'adaptation des lieux qui seront ciblés par les recommandations du comité de travail.

Résultat : La division des Infrastructures urbaines et des équipements a prévu dans ses immobilisations pour l'année 2011 un montant de 36 500 \$ qui sera spécifiquement attribué à l'adaptation de certains édifices, adaptation qui tiendra compte des recommandations du comité de travail.

Une rencontre est d'ailleurs souhaitée en début d'année 2011 avec la division des Infrastructures urbaines et des équipements pour que puissent être ciblées les priorités d'intervention.

Action prévue : Sensibiliser les propriétaires des lieux et édifices publics à la pertinence de prévoir des espaces de stationnement réservés en nombre suffisant et qui respectent les normes d'accessibilité.

Résultat : Une rencontre tenue avec le directeur du Service de la planification et du développement urbain a été initiée au printemps 2010 pour connaître l'état de la situation. Le comité apprenait alors l'existence d'un relevé des espaces de stationnement réservés sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy, tout type d'édifice confondu : municipal, institutionnel, commercial, etc.

Par ailleurs, le Service de la planification et du développement urbain travaille actuellement à finaliser la refonte de l'ensemble de la réglementation d'urbanisme qui diffère actuellement dépendamment du secteur de la ville. Une fois la refonte complétée, la nouvelle réglementation prévoit les éléments suivants concernant les espaces de stationnement pour personnes handicapées :

- Au niveau commercial, un propriétaire qui souhaitera implanter un nouveau commerce ou effectuer un agrandissement du stationnement existant devra se conformer à la réglementation exigée par la Ville. À ce titre, un minimum d'un (1) espace est réservé pour les personnes handicapées si le stationnement comporte moins de vingt-cinq (25) espaces disponibles. Au-delà de ce nombre, le ratio un (1) espace de stationnement réservé par tranche de vingt-cinq (25) espaces disponibles est appliqué.
- Pour ce qui est du secteur résidentiel, le même ratio un (1) espace de stationnement réservé par tranche de vingt-cinq (25)

espaces disponibles sera appliqué pour les types d'habitation H2 (habitations collectives supervisées ou non supervisées et comptant des chambres individuelles ou des logements).

Action prévue : Poursuivre la réfection des trottoirs de sorte qu'ils facilitent les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Résultat : De façon systématique, le Service de la planification et du développement urbain ainsi que le Service des travaux publics s'assurent que la construction neuve ou la réfection de trottoirs facilitent les déplacements des personnes à mobilité réduite (abaissement du trottoir ou bateau-pavé).

Action prévue : Évaluer la fonctionnalité des feux pour piétons (la durée et la compréhension des signaux) en vue d'y apporter les ajustements.

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. Il était prévu de demander au comité « terrain » de faire les vérifications en ce sens. Le comité municipal pour l'accessibilité a préféré, pour la phase 1 de la démarche, se limiter à l'évaluation de sept (7) édifices municipaux.

Action prévue : Installer des dispositifs sonores aux feux de circulation des intersections les plus à risque selon les recommandations de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Résultat : La Ville de Sorel-Tracy s'est engagée, via la résolution n° 09-03-099 du 30 mars 2009, à faire au cours des années 2009 et 2010 l'installation de dispositifs sonores aux feux de circulation situés aux intersections de la route Marie-Victorin et de la rue Decelles, de la route Marie-Victorin et du boulevard Saint-Louis, du boulevard Fiset et de la rue Victoria, du boulevard Fiset et de la rue Mgr-Nadeau (en référence au rapport de l'Institut Nazareth et Louis-Braille réalisé en collaboration avec l'Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy).

Or, jusqu'à maintenant, ce n'est qu'un seul de ces dispositifs qui a pu être installé, soit celui de l'intersection du boulevard Fiset et de la rue Mgr-Nadeau, dont les travaux ont été réalisés en février 2010.

Pour les trois (3) autres dispositifs, l'installation n'a pas pu être complétée comme prévu, compte tenu de la non-conformité des boîtes de contrôle actuellement en place et des coûts supplémentaires qu'occasionnerait le changement de ces boîtes. Les travaux ont donc été reportés au moment où les feux de circulation actuels seront remplacés.

Actions prévues : Réaliser un outil d'information sur les normes d'accès sans obstacle à l'intention des commerçants, des propriétaires d'immeubles et des promoteurs immobiliers.

ET

Sensibiliser les commerçants, les propriétaires d'immeubles et les promoteurs immobiliers à la pertinence de rendre accessibles leurs édifices et leurs équipements.

Résultat : Ces deux (2) actions n'ont pas été réalisées. Il est par contre prévu de développer un outil d'information qui pourra alors servir de moyen de sensibilisation auprès des commerçants, des propriétaires d'immeubles et des promoteurs immobiliers.

### **L'habitation**

Action prévue : Tenir un inventaire des logements adaptés et de leur disponibilité en vue de pouvoir orienter les personnes handicapées en recherche de logement.

Résultat : L'Office municipal d'habitation de Sorel-Tracy indique être propriétaire de huit (8) logements adaptés, tous répartis au sein de ses bâtiments.

Il serait toutefois intéressant de connaître l'état de la situation auprès des promoteurs privés. Seulement, il est actuellement très difficile, voire impossible, de connaître cette information.

Action prévue : Sensibiliser les promoteurs immobiliers à la pertinence de construire quelques appartements qui répondent aux normes d'accès sans obstacle.

Résultat : La Ville de Sorel-Tracy ne peut pas obliger un promoteur à construire des appartements qui répondent aux normes d'accès sans obstacle. La seule exigence, pour ces unités, est de répondre aux normes minimales du Code de construction du Québec.

Or, une rencontre tenue avec le directeur du Service de la planification et du développement urbain, au printemps 2010, a permis de faire le point sur une procédure où la Ville a un certain contrôle. Lors des concours d'architecture qui impliquent des projets de la Ville, des points bonis à l'intérieur de la grille d'évaluation des projets sont attribués pour la mise en application de normes d'accès sans obstacle. Cette façon de faire n'est cependant pas possible pour les projets de développement domiciliaire de promoteurs privés.

Action prévue : Maintenir en vigueur la participation au *Programme d'adaptation de domicile (PAD)* de la Société d'habitation du Québec, programme qui finance une partie des travaux requis pour l'adaptation d'un logement.

Résultat : La MRC de Pierre-De Saurel, dont fait partie Sorel-Tracy, participe depuis plusieurs années au *Programme d'adaptation de domicile (PAD)* qui offre aux personnes handicapées une aide financière pour les aider à payer le coût des travaux nécessaires à l'adaptation de leur logement. Ainsi, sous certaines conditions, toute personne handicapée qui est limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes peut bénéficier de ce programme.

### **La sécurité**

Action prévue : Informer les clientèles cibles de l'existence du *Programme d'aide individuelle pour les retraités (PAIR)* et des modalités d'inscription, et publier l'information auprès des groupes communautaires concernés.

Résultat : Voulant réduire l'isolement et accroître la sécurité des personnes vivant seules, la Ville de Sorel-Tracy a adhéré, il y a quelques années déjà, à ce programme de prévention et de sécurité à domicile, lequel s'adresse aussi aux personnes vivant avec un handicap ainsi qu'aux personnes en convalescence.

Pour faire connaître davantage ce programme, un article s'adressant spécifiquement aux clientèles ciblées, dont les personnes handicapées, a été publié dans l'édition de l'été 2010 du bulletin municipal, lequel a été distribué dans tous les foyers de Sorel-Tracy, soit près de 17 500 portes. De façon à ce que le programme soit, au fil du temps, mieux connu de la population, cet article devrait être publié dans le bulletin municipal sur une base annuelle.

Par ailleurs, depuis novembre dernier, ce même article a été mis en ligne sur la page d'accueil du site Internet de la Ville de Sorel-Tracy. Il a également été publié dans les Échos de la Corpo en décembre dernier, un journal distribué à travers le réseau de tous les membres de la Corporation de développement communautaire de Pierre-De Saurel.

Actions prévues : Amorcer des discussions avec les services concernés en vue de créer un registre qui puisse permettre aux intervenants des services d'urgence d'être informés de la présence d'une personne handicapée sur les lieux d'une intervention, et s'assurer de sa mise à jour régulière.

ET

Intégrer, au plan directeur des mesures d'urgence, des mesures spécifiques à l'évacuation des personnes handicapées vulnérables présentes sur le territoire.

ET

Informers les clientèles cibles de la mise en place d'un registre et du déploiement des mesures d'urgence, le cas échéant.

Résultat : La question du registre a été discutée avec un employé du Service de sécurité incendie. Il semblerait qu'il ne soit pas évident de mettre en œuvre cette action, la constance au niveau de sa mise à jour posant problème. Par conséquent, les deux (2) dernières actions ne sont pas réalisables pour le moment.

### **Le transport collectif et adapté**

Action prévue : Sensibiliser les chauffeurs du CIT Sorel-Varennnes et de Taxibus aux difficultés que vivent les personnes handicapées afin de les accompagner adéquatement.

Résultat : Au cours de 2010, le comité municipal pour l'accessibilité a appris l'existence d'un règlement, à l'intérieur de la loi concernant les services de transport par taxi, qui allait obliger les chauffeurs à suivre une formation sur le transport par taxi des personnes ayant des limitations. Cette formation doit d'ailleurs être suivie avant le 31 décembre 2011 à défaut de quoi le permis de chauffeur ne sera pas renouvelé.

Cette formation amènera ainsi le chauffeur, avec ou sans expérience, à percevoir, comprendre, organiser et modifier, si nécessaire, certains comportements ou attitudes dans ses activités professionnelles, réduisant alors les obstacles rencontrés par le client afin d'améliorer la qualité du service rendu et accroître sa sécurité.

Action prévue : Sensibiliser le personnel du STAR de la nécessité d'informer leurs sous-traitants des besoins particuliers de leur clientèle.

Résultat : Une intervention a été faite auprès du STAR pour que son personnel informe, lorsque requis, ses sous-traitants des besoins spécifiques de sa clientèle.

### **L'intégration à l'emploi**

Action prévue : Modifier le *Programme d'accès à l'égalité en emploi* en vue d'intégrer un volet spécifique pour l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Résultat : Tenant compte de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (chapitre A-2.01), le Service des ressources humaines applique certaines mesures qui visent à corriger la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi, soit les femmes, les personnes handicapées au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1), les autochtones et les personnes qui font partie d'une minorité visible ou d'une minorité ethnique.

À cet effet, la Ville de Sorel-Tracy, en vertu de la résolution n° 10-06-210c, adoptait en juin 2010 sa *Politique favorisant l'implantation de mesures d'accommodements raisonnables dans l'administration municipale*, laquelle se veut être un outil de gestion destiné à la promotion de l'égalité réelle par la suppression de la discrimination et de ses effets préjudiciables.

### **L'accessibilité aux activités**

Action prévue : Faire l'installation d'un ascenseur à l'hôtel de ville pour permettre l'accès à la salle du conseil municipal.

Résultat : Le conseil municipal a réservé les sommes d'argent requises pour la réalisation de cette action. C'est donc près de 150 000 \$ qui ont été prévus pour couvrir la réalisation des travaux que le conseil municipal souhaite effectuer pour le printemps 2011.

Déjà, à l'automne 2010, la Ville de Sorel-Tracy engageait un architecte pour travailler sur les plans et les devis de cet ascenseur. Le comité municipal pour l'accessibilité en a d'ailleurs profité pour sensibiliser cet architecte sur certaines mesures à prendre en considération lorsque nous voulons tendre vers une zone dite « de confort », telle que le définit le *Guide pratique d'accessibilité universelle*, publié par la Ville de Québec et l'Institut de réadaptation en déficience physique du Québec.

Action prévue : Adapter le pavillon d'accueil et le vestiaire de la piscine Robidoux de sorte qu'ils permettent aux personnes en fauteuil roulant de profiter de ces installations.

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. Le comité municipal pour l'accessibilité avait cru bon de reporter à plus tard sa réalisation. Lors d'une rencontre souhaitée en début d'année 2011, il est donc prévu de discuter de cette action avec la division des Infrastructures urbaines et des équipements pour que puissent être évaluées les pistes possibles d'intervention.

Action prévue : Changer les portes principales de la bibliothèque « Le Survenant » afin qu'elles répondent aux normes d'accès sans obstacle (largeur de l'ouverture) et y installer un système à ouverture électromécanique.

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. En fait, il était question à une certaine période de déménager la bibliothèque « Le Survenant » dans un autre édifice municipal, lequel devait répondre à ces normes d'accès sans obstacle.

Or, comme le conseil municipal n'a pas encore pris position à ce jour (fin de l'année 2010), il apparaît souhaitable d'attendre la décision du conseil à l'égard de ce projet.

Action prévue : Planifier les travaux de rénovation de la salle de spectacles Georges-Codling en fonction des besoins des personnes handicapées (ascenseur, toilettes accessibles, système d'aide à l'audition).

Résultat : Une rencontre avec la direction générale de l'organisme gestionnaire de cette salle a eu lieu au cours de l'année 2010. Cette rencontre, bien qu'informelle, a permis de sensibiliser le porteur du dossier aux normes d'accessibilité universelle. Un suivi est à prévoir lors de la préparation des plans et des devis.

Action prévue : Délimiter un espace de stationnement réservé le plus près possible de l'entrée principale du Centre d'interprétation du patrimoine (CIP).

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. Il était prévu de tenir une rencontre à ce sujet avec le Service de la planification et du développement urbain, rencontre qui n'a malheureusement pas eu lieu, faute de temps. Une relance devra être faite en début d'année 2011 pour évaluer les pistes possibles d'intervention (terrain adjacent au garage des travaux publics, terrain où se situe le CIP ou espace réservé dans le stationnement actuel).

Action prévue : Prévoir un espace adapté dans les gradins du Colisée Cardin ou installer un lève-personne pour offrir un meilleur confort aux personnes en fauteuil roulant.

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. Actuellement, les personnes en fauteuil roulant ont accès aux activités qui se tiennent au Colisée uniquement en périphérie et au même niveau de la surface glacée. Ils ne peuvent cependant pas accéder aux gradins pour un confort accru.

Action prévue : Installer, dans les aires de jeux pour enfants, des jeux accessibles à ceux qui vivent avec des incapacités.

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. Une rencontre avec l'employé du Service des loisirs responsable de l'application du plan directeur des parcs a cependant eu lieu à l'automne 2010, lors de la préparation du budget d'immobilisations. Cette rencontre, bien qu'informelle, a permis de sensibiliser le porteur du dossier aux normes d'accessibilité universelle et à l'importance de prévoir, dans certaines aires de jeux pour enfants, des équipements accessibles (ex. : table à pique-nique adaptée, module de jeux adapté, bancs de parc à proximité des modules et en bordure des sentiers).

Action prévue : Étudier la possibilité de mettre en place une tarification préférentielle prenant en considération les conditions des personnes handicapées et tenant compte de leur capacité financière.

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. Par cette action, le comité municipal pour l'accessibilité ne souhaite pas une refonte des politiques et des procédures existantes. Il s'agirait tout simplement d'inclure à la politique de tarification actuelle un volet qui favoriserait l'inscription des personnes handicapées, pour qui il en coûte généralement plus cher pour satisfaire leurs besoins, notamment en raison des rendez-vous nombreux avec les professionnels, de l'achat d'équipements adaptés et spécialisés, de l'adaptation du domicile, etc.

Action prévue : Continuer de répondre aux demandes des groupes communautaires pour la réalisation de leurs activités, notamment en mettant à leur disposition les ressources disponibles de la Ville, telles que locaux, subventions, etc.

Résultat : De façon systématique et par le biais de sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, la Ville de Sorel-Tracy met à la disposition des organismes les ressources disponibles dont elle dispose. Cet appui de la Ville se traduit principalement par une aide technique (prêt de locaux, transport de matériel, ressources humaines) et/ou financière (attribution monétaire qui permet d'offrir un soutien dans le cadre de projets ponctuels).

Actions prévues : Informer le personnel concerné de la gratuité de l'accompagnateur lors de la participation d'une personne handicapée à certaines activités.

ET

Informar les clientèles cibles de la gratuité de l'accompagnateur lors de la participation d'une personne handicapée à certaines activités.

Résultat : Ces deux (2) actions n'ont pas été réalisées. En fait, le comité municipal pour l'accessibilité a souhaité tout d'abord prendre le temps de recenser les activités pour lesquelles cette gratuité est possible.

La gratuité pour l'accompagnateur d'une personne handicapée à une activité est déjà possible. Seulement, il semblerait que ce programme soit peu connu de la clientèle ciblée. Il est donc prévu, en 2011, de faire paraître un article dans le bulletin municipal afin de faire connaître les activités pour lesquelles cette gratuité pour l'accompagnateur est accordée.

Action prévue : Maintenir l'adhésion au programme d'accompagnement en loisir dans le cadre des terrains de jeux pour l'accueil des personnes ayant une incapacité.

Résultat : Afin de favoriser leur intégration sociale, la Ville de Sorel-Tracy participe depuis trois (3) ans déjà au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, une initiative du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qu'il gère en collaboration avec Zone Loisirs Montérégie.

En 2010, ce sont sept (7) accompagnateurs qui ont pu être embauchés et seize (16) jeunes ayant une déficience intellectuelle qui ont pu intégrer le programme régulier des camps de jour. Ce sont un peu plus de 15 000 \$ qui ont ainsi été dégagés par la Ville pour compléter l'aide reçue via le programme d'accompagnement en loisir.

Actuellement, les installations où se déroule le programme de camps de jour de la Ville ne permettent pas d'accueillir en accompagnement les enfants confinés à un fauteuil roulant (absence de toilettes accessibles, sentiers difficilement praticables, absence d'équipements adaptés). À cet effet, une communication a été envoyée à la direction générale de la Colonie des Grèves, lieu où se tiennent les camps de jour, afin que leurs installations puissent être adaptées en vue de pouvoir également accueillir les personnes ayant une incapacité physique. La direction générale informait alors le comité qu'il était prévu de déposer un plan triennal d'immobilisations afin d'apporter les améliorations en ce sens.

Action prévue : Sensibiliser les associations sportives à l'effet d'être ouvertes aux inscriptions de personnes handicapées.

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. Il est prévu de rencontrer l'employé du Service des loisirs qui est en lien avec les associations sportives. Une rencontre avec les présidents respectifs de ces associations, sinon une lettre à leur attention, s'avérerait une nécessité si l'on souhaite une sensibilisation.

Action prévue : Relancer l'accueil et l'animation de groupes du pavillon Tournesol (centre d'éducation pour les personnes ayant une déficience) à la bibliothèque.

Résultat : Cette action n'a pas été réalisée. En raison de compressions budgétaires et de l'absence d'une ressource technique, cette activité n'a pas pu être relancée comme dans les années passées, où la bibliothèque accueillait des groupes du pavillon Tournesol pour leur offrir diverses activités d'animation.

### **L'administration municipale**

Action prévue : Tenir une rencontre annuelle avec le comité directeur, au sein duquel siègent tous les directeurs de service, afin de les sensibiliser à l'importance de faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées.

Résultat : Dans le but de faire valoir l'importance de faciliter et favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées, le comité municipal pour l'accessibilité a rencontré la direction générale de la Ville de Sorel-Tracy à l'automne 2010.

Manifestant une très belle ouverture et une grande compréhension, la direction générale a d'ailleurs suggéré qu'une présentation du bilan et du plan des actions envisagées soit faite lors d'une rencontre du comité de direction au cours de l'hiver 2011.

Par ailleurs, des rencontres individuelles sont souhaitées rapidement en début d'année 2011 avec les gens les plus susceptibles d'être concernés par des travaux d'aménagement et d'adaptation, soit au niveau du Service de la planification et du développement urbain, du Service des travaux publics et de la division des infrastructures urbaines et des équipements.

Action prévue : Offrir une activité de sensibilisation au personnel de la Ville qui doit, dans le cours normal de ses fonctions, interagir avec les citoyens.

Résultat : À l'automne 2010, une rencontre s'est tenue avec la conseillère en ressources humaines de la Ville de Sorel-Tracy afin que puisse être prévue, au budget 2011, une formation du personnel axée sur les besoins et les réalités que vivent les personnes handicapées. Comme le plan d'action découlant du *Programme d'accès à l'égalité en emploi* prévoit lui aussi une sensibilisation du personnel responsable du recrutement, il a été convenu d'offrir, dès l'automne 2011, une telle formation aux employés de la Ville.

## **OBJECTIFS POURSUIVIS POUR LES ANNEES A VENIR**

---

La Ville de Sorel-Tracy, en raison des services qu'elle offre à ses citoyens, joue un rôle de premier plan dans la démarche d'intégration sociale des personnes handicapées. L'action municipale en faveur des personnes handicapées peut prendre différentes formes. Afin d'encourager et de soutenir l'action et le changement social, la municipalité doit assurer son leadership auprès du milieu, tout en tenant compte de ses capacités financières.

Un tableau des principales mesures qui sont prévues au sein du plan d'action est présenté en annexe B. Ce tableau résulte des travaux réalisés par le comité en étroite collaboration avec les services municipaux de la Ville.

## **DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2011**

---

En vertu d'une résolution, le conseil municipal adopte le plan d'action lors d'une séance ordinaire en comité administratif en début d'année 2011.

La Ville s'engage dès lors à ce que l'ensemble de son administration et tous les services municipaux prennent connaissance de cet outil de développement, de sorte que soit prise en compte, dans les décisions futures, cette préoccupation visant la pleine participation sociale des personnes handicapées.

Conformément à la Loi, une fois l'adoption de ce plan d'action par le conseil municipal, il sera rendu public et diffusé par le biais des outils d'information disponibles, tels que le site Internet de la Ville.

## **SUIVI DE LA DEMARCHE**

---

L'élaboration d'un plan d'action est une démarche importante pour la municipalité. Ainsi, le comité verra à faire le point deux fois par année pour évaluer les résultats obtenus et faire les ajustements, s'il y a lieu. Ces évaluations permettront de déterminer les impacts réels des diverses actions réalisées.

Par ailleurs, en 2010, le comité a implanté un sous-comité, formé de personnes du milieu ayant des handicaps physique et visuel, qui avait pour principal rôle de soumettre des recommandations en vue d'améliorer l'accès aux différents bâtiments de la Ville, démarche qui devrait être poursuivie en 2011.

Enfin, la municipalité informera la population des actions qu'elle a entreprises afin de respecter son engagement dans ce dossier.

## **CONCLUSION**

---

Tout bien considéré, l'intégration sociale des personnes handicapées ne relève pas de la seule responsabilité de la municipalité. L'engagement de l'ensemble de la collectivité est essentiel à la réussite de cette tâche. Cette réussite découlera de la volonté de l'administration municipale, de l'implication de ses différents services, en collaboration avec les intervenants du milieu, mais aussi de la participation citoyenne à la mise en place de mesures qui tendront vers une pleine participation sociale des personnes handicapées.

Par ses pouvoirs, ses décisions et ses interventions, la Ville de Sorel-Tracy cherche continuellement à améliorer la qualité de vie des citoyens vivant sur son territoire. Il importe que les gestes posés, à la mesure de ses moyens, soient réfléchis et analysés en réponse aux besoins du milieu. C'est pour cette raison que la Ville souhaiterait, à la suite de ce premier dépôt, inscrire à l'intérieur d'un plan directeur l'ensemble des mesures et des actions qu'il importera de privilégier pour les années à venir.

Certes, beaucoup de chemin reste à parcourir et de nombreux obstacles doivent être éliminés pour parler de pleine participation sociale des personnes handicapées. Les étapes qui ont été franchies depuis l'adoption de la loi no 56 témoignent de la volonté ferme de maintenir le cap sur cet objectif. Les décisions à privilégier, appuyées de l'opinion des intervenants du milieu et de l'ensemble de la population, devront être le reflet de cette volonté de contribuer à l'enrichissement collectif et à l'épanouissement de tous les citoyens.

**Résolution n° 09-12-574**

**Création et nomination  
du comité municipal pour l'accessibilité**



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SOREL-TRACY

---

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy tenue le 7 décembre 2009

---

**Résolution n° 09-12-574**

**Comité de suivi – Plan d'action municipal pour l'intégration des personnes handicapées**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal adoptait, lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2007, la résolution no 07-07-396 afin d'adopter le Plan d'action municipal pour l'intégration des personnes handicapées tel que déposé en mai 2007 par le comité municipal sur l'accessibilité,

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la continuité et la mise en œuvre de ce Plan, le conseil souhaite la création d'un comité de suivi qui aura, entre autres, comme mandat d'assurer la réalisation de mesures priorisées en fonction des besoins du milieu,

CONSIDÉRANT le rapport du 18 novembre 2009 de M. Daniel St-Onge, chef de division - planification et expertise, sur le sujet et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Dominique Ouellet, appuyée par M<sup>me</sup> Sophie Chevalier :

QUE le conseil autorise la formation du comité de suivi du Plan d'action municipal pour l'intégration des personnes handicapées,

QUE ce comité soit formé de M<sup>me</sup> Michèle Lacombe Gauthier à titre de présidente, M. Joël Laroche à titre de secrétaire, M. Daniel St-Onge à titre de coordonnateur, et de M<sup>mes</sup> Marie-Lise Tellier, Julie Trudeau et Isabelle Chartrand,

QUE ce comité voit à la mise en œuvre du Plan d'action municipal pour l'intégration des personnes handicapées et effectue les recommandations nécessaires en ce sens au conseil. Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme,  
Sorel-Tracy, le 8 décembre 2009

René Chevalier, greffier  
RC/nm

**Tableau**

**Plan d'action municipal 2011  
visant l'intégration sociale des personnes handicapées**

## PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2011 VISANT L'INTEGRATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES

### L'accessibilité des lieux et des édifices publics : améliorer l'accès aux lieux et aux édifices publics

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
Certains lieux et bâtiments publics ne répondent pas aux normes d'accès sans obstacle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Poursuivre la démarche d'évaluation « terrain » de l'accessibilité des bâtiments municipaux en vue de soumettre des recommandations.</li> <li>➢ Réaliser les travaux nécessaires à l'adaptation des infrastructures sous les recommandations du rapport soumis par le comité d'évaluation « terrain » de l'accessibilité des bâtiments municipaux (réf. : rapport en annexe C).</li> <li>➢ Prévoir les sommes d'argent nécessaires à l'adaptation des lieux qui seront ciblés par le comité d'évaluation « terrain » de l'accessibilité des bâtiments municipaux.</li> </ul>	<p>Automne 2011</p> <p>2011</p> <p>Automne 2011 (budget 2012)</p>	<p><b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> ADIRS, APHST, INLB et autres</p> <p><b>Infrastructures</b> Comité municipal pour l'accessibilité</p> <p><b>Infrastructures</b> Conseil municipal</p>
Certaines intersections de rues, les plus achalandées, méritent qu'on y porte une attention particulière pour la sécurité des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Évaluer la fonctionnalité des feux pour piétons (leur durée et la compréhension des signaux) en vue d'y apporter les ajustements nécessaires.</li> <li>➢ Installer, selon les recommandations de l'INLB, des dispositifs sonores aux feux de circulation des trois (3) intersections ciblées au sein du rapport de l'INLB.</li> </ul>	<p>Automne 2011</p> <p>Au moment où les feux actuels seront remplacés</p>	<p><b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> SPDU</p> <p><b>SPDU</b> INLB</p>
Certains lieux n'appartenant pas à la Ville ne répondent pas aux normes d'accès sans obstacle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Concevoir un outil d'information et de sensibilisation sur les normes d'accès sans obstacle pour une distribution aux commerçants, aux propriétaires de logements, aux promoteurs privés, aux inspecteurs, aux architectes, etc.</li> </ul>	<p>Été 2011</p>	<p><b>Communications</b> Comité municipal pour l'accessibilité SPDU</p>

## L'habitation : favoriser l'accès à des logements accessibles

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
Il y a un manque de logements adaptés à prix modique sur le territoire de la municipalité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître les besoins réels (la demande) des personnes handicapées en recherche de logements adaptés sur le territoire.</li> <li>➤ Diffuser auprès des promoteurs immobiliers l'outil d'information et de sensibilisation sur les normes d'accès sans obstacle conçu à leur intention.</li> </ul>	<p>Printemps 2011</p> <p>Dès l'automne 2011 (sur demande d'un permis)</p>	<p><b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> CSSS et organismes du milieu</p> <p><b>SPDU</b></p>
Le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible un logement et l'adapter en fonction des besoins d'une personne handicapée est très élevé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Continuer de participer au <i>Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec</i>, qui finance une partie des travaux effectués.</li> </ul>	2011	<p><b>Conseil municipal</b> MRC et SHQ</p>

## La sécurité : réduire l'isolement et accroître le sentiment de sécurité

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
Le <i>Programme d'aide individuelle pour les retraités (PAIR)</i> , programme de prévention et de sécurité à domicile s'adressant aussi aux personnes vivant avec un handicap, semble méconnu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publier dans le bulletin municipal de la Ville, les Echos de la Corpo ainsi que tout autre média, un article informant les clientèles cibles de l'existence de ce programme et des modalités d'inscription.</li> </ul>	Automne 2011	<p><b>Sécurité incendie</b> Communications</p>
Il n'existe pas de registre des personnes handicapées ni même de mesures d'urgence spécifiques à leur évacuation en cas de besoin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Relancer les discussions avec les services concernés pour discuter de la possibilité que les organismes locaux fournissent sur une base annuelle la liste de leurs membres, ce qui faciliterait la tenue d'un registre qui puisse permettre aux services d'urgence d'être informés de la présence d'une personne handicapée vulnérable.</li> </ul>	Été 2011	<p><b>Sécurité incendie et SQ</b> Organismes du milieu</p>

### La sécurité (suite) : réduire l'isolement et accroître le sentiment de sécurité

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
Il n'existe pas de registre des personnes handicapées ni même de mesures d'urgence spécifiques à leur évacuation en cas de besoin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Valider, auprès des instances concernées, l'existence de mesures d'urgence spécifiques à l'évacuation des personnes handicapées vulnérables.</li> </ul>	Été 2011	<b>Sécurité incendie</b> Services municipaux

### Le transport collectif et adapté : améliorer l'accessibilité et les commodités relatives au transport

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
Les chauffeurs de transport en commun ne connaissent pas toujours les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ S'assurer, auprès des instances concernées, que les chauffeurs de taxi œuvrant sur le territoire ont participé à la formation sur le transport par taxi des personnes ayant des limitations, tel que le prévoit la loi concernant les services de transport par taxi.</li> </ul>	Automne 2011	<b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> Compagnies de taxi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ S'assurer, auprès du CIT Sorel-Varennnes, que leurs chauffeurs reçoivent une formation appropriée pour le transport des personnes ayant des limitations.</li> </ul>	Printemps 2011	<b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> CIT Sorel-Varennnes

### L'intégration à l'emploi : faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
L'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées sont limités en raison de facteurs limitatifs : lieux de recrutement et de formation non adaptés, méconnaissance des mesures possibles d'adaptation, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Sensibiliser le personnel d'accueil et responsable du recrutement aux réalités auxquelles sont confrontées au quotidien les personnes handicapées.</li> </ul>	Automne 2011	<b>Ressources humaines</b> Comité municipal pour l'accessibilité

### L'intégration à l'emploi (suite) : faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
L'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées sont limités en raison de facteurs limitatifs : lieu de recrutement non adapté, mesures d'adaptation méconnues, etc.	➤ Préciser, dans les affichages de poste et lors de l'entrevue, que certaines mesures d'adaptation peuvent être offertes pour répondre aux besoins d'une personne vivant avec une incapacité.	2011	<b>Ressources humaines</b>
	➤ Prévoir dans le formulaire d'offres d'emploi une section qui permet à la personne handicapée d'identifier ses besoins particuliers (pour l'entrevue).	2011	<b>Ressources humaines</b>
	➤ Prévoir un mécanisme permettant d'allonger, lorsque l'adaptation et les besoins le justifient, la période de probation d'un poste occupé par une personne handicapée.	2011	<b>Ressources humaines</b>
	➤ Promouvoir le <i>Programme d'accès à l'égalité en emploi</i> (PAE) dans le cadre d'événements ciblés (ex. : SQPH, Journée mondiale de la santé mentale).	Printemps 2011	<b>Ressources humaines</b> Comité municipal pour l'accessibilité
	➤ Offrir, sous la forme de parrainage, un encadrement favorable à la pleine intégration de la personne handicapée.	2013	<b>Ressources humaines</b>

### L'accès aux activités : favoriser l'accès et la participation aux diverses activités

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
Les personnes à mobilité réduite ne peuvent accéder aux assemblées publiques du conseil municipal.	➤ Faire l'installation d'un ascenseur à l'hôtel de ville pour permettre l'accès à la salle du conseil municipal.	Printemps 2011	<b>Conseil municipal</b> Infrastructures

**L'accès aux activités (suite) : favoriser l'accès et la participation aux diverses activités**

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
<p>Certaines installations de loisirs ne répondent pas aux normes d'accès sans obstacle ou ne sont pas munies d'équipements adaptés, limitant ainsi la pratique d'activités de loisirs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Demander au Service de planification et de développement urbain de délimiter un espace de stationnement réservé le plus près possible de l'entrée principale du Centre d'interprétation du patrimoine.</li> </ul>	Printemps 2011	<p><b>SPDU</b> Comité de circulation</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître le nombre d'enfants handicapés et leur lieu de résidence sur le territoire en vue de planifier l'aménagement de parcs accessibles.</li> </ul>	2011	<p><b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> CSSS, CMR et organismes du milieu</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire l'installation, dans certaines aires de jeux pour enfants, de modules accessibles et de tables à pique-nique adaptées pour les personnes handicapées.</li> </ul>	2012	<p><b>Loisirs</b> Plan directeur des parcs / espaces verts</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'assurer que la bibliothèque « Le Survenant » réponde aux normes d'accès sans obstacle selon la position du conseil municipal quant à sa relocalisation.</li> </ul>	En attente de la décision du conseil municipal	<p><b>Conseil municipal</b> Infrastructures</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planifier les travaux de rénovation de la salle de spectacles Georges-Codling en fonction des besoins des personnes handicapées (ascenseur, toilettes accessibles, système d'aide à l'audition).</li> </ul>	En attente du début officiel des travaux	<p><b>Loisirs</b> Azimut diffusion</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adapter le pavillon d'accueil et le vestiaire de la piscine Robidoux de sorte qu'ils permettent aux personnes en fauteuil roulant de profiter de ces installations.</li> </ul>	2012	<p><b>Infrastructures</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévoir un espace adapté dans les gradins du Colisée Cardin ou installer un lève-personne pour offrir un meilleur confort aux personnes en fauteuil roulant.</li> </ul>	2013	<p><b>Infrastructures</b> Loisirs, APHST</p>

**L'accès aux activités (suite) : favoriser l'accès et la participation aux diverses activités**

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
<p>La participation des personnes handicapées aux activités de loisirs est limitée en raison de nombreux facteurs : lieu de pratique non adapté, programmation non adaptée, méconnaissance des programmes, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Partant du principe qu'il en coûte généralement plus cher à une personne handicapée pour répondre à ses besoins, inclure à la politique de tarification actuelle un volet qui favoriserait l'inscription de cette personne.</li> </ul>	<p>Automne 2011</p>	<p><b>Loisirs</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Continuer de répondre aux demandes des groupes communautaires pour la réalisation de leurs activités, notamment en mettant à leur disposition les ressources disponibles de la Ville, telles que locaux, subventions, etc.</li> </ul>	<p>2011 (sur demande)</p>	<p><b>Loisirs</b> Conseil municipal</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire paraître dans le bulletin municipal un article visant à faire connaître les activités pour lesquelles la gratuité de l'accompagnateur est accordée.</li> </ul>	<p>Automne 2011</p>	<p><b>Loisirs</b> Communications</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Continuer d'offrir le programme d'accompagnement en loisir dans le cadre des camps de jour pour l'accueil des personnes ayant une incapacité.</li> </ul>	<p>Été 2011</p>	<p><b>Loisirs</b> Zone Loisirs Montérégie</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire un suivi auprès de la direction générale de la Colonie des Grèves afin de connaître les améliorations devant être réalisées selon leur plan triennal d'immobilisations.</li> </ul>	<p>Printemps 2011</p>	<p><b>Loisirs</b> Colonie des Grèves</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les associations sportives à l'effet d'être ouvertes aux inscriptions de personnes handicapées.</li> </ul>	<p>Automne 2011</p>	<p><b>Loisirs</b> Associations sportives</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Relancer l'animation de groupes du pavillon Tournesol à la bibliothèque.</li> </ul>	<p>2012</p>	<p><b>Loisirs</b> Bibliothèque</p>

**L'administration municipale** : développer de meilleures habitudes à l'égard des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures ou actions envisagées	Échéancier	Responsables et partenaires
<p>La place des personnes vivant avec une incapacité n'est que très peu valorisée, ce qui implique par moment des façons de faire déficientes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tenir une rencontre annuelle avec la direction générale afin de lui faire connaître les réalisations en matière d'intégration sociale des personnes handicapées.</li> </ul>	Automne 2011	<p><b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> Direction générale</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire une présentation au comité directeur des actions envisagées pour l'année en cours afin de le sensibiliser en matière d'intégration sociale des personnes handicapées.</li> </ul>	Hiver 2011	<p><b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> Comité directeur</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tenir une rencontre individuelle avec les directeurs des services susceptibles d'être impliqués dans les travaux d'aménagement et d'adaptation.</li> </ul>	Hiver 2011	<p><b>Comité municipal pour l'accessibilité</b> SPDU, Travaux publics et Infrastructures</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Demander au CSSS de nommer une personne ressource qui pourra siéger sur le Comité municipal pour l'accessibilité.</li> </ul>	2011	<p><b>Comité municipal pour l'accessibilité</b></p>

**Rapport**

**Évaluation « terrain » de l'accessibilité  
des bâtiments municipaux (phase 1)**



**VILLE DE  
SOREL-TRACY**

**ÉVALUATION « TERRAIN »  
DE L'ACCESSIBILITE  
DES BATIMENTS MUNICIPAUX (PHASE 1)**

**RAPPORT PRESENTE PAR**

**JOSEE VERONNEAU,**

**COORDONNATRICE A LA CULTURE ET A LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**VILLE DE SOREL-TRACY  
NOVEMBRE 2010**

## **MISE EN CONTEXTE**

---

Le 1<sup>er</sup> février dernier, le conseil municipal de Sorel-Tracy a procédé à l'adoption du *Bilan des réalisations et Plan d'action municipal visant l'intégration sociale des personnes handicapées*. Ce plan d'action vise à améliorer la situation des personnes aux prises avec un handicap sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy. Dans le cadre du plan d'action, un comité formé d'une personne en fauteuil roulant et d'une personne avec un handicap visuel, a fait la tournée des bâtiments de la Ville.

Le but de cette tournée était de vérifier l'accessibilité des bâtiments. Avec le point de vue des personnes aux prises avec un handicap, le comité a évalué entre autres, le stationnement, l'entrée, les salles de bain, les comptoirs d'accueil, etc.

Voici les résultats obtenus suite à nos visites dans les bâtiments suivants :

- Hôtel de ville de Sorel-Tracy
- Bibliothèque « Le Survenant »
- Colisée Cardin
- Centre récréatif « Au-Fil-des-Ans »
- Centre culturel et bibliothèque Marie-Didace
- Piscine Laurier-R.-Ménard

## **HOTEL DE VILLE**

---

71, rue Charlotte  
Sorel-Tracy (Québec)

### **Extérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- À l'aide du logo pour personnes handicapées, indiquer au sol les places de stationnement qui se situent en face de l'hôtel de ville. Les personnes handicapées peuvent reconnaître facilement ce logo, grâce aux couleurs contrastantes.
- Il serait souhaitable d'indiquer l'endroit où se situe la rampe d'accès pour personnes handicapées, c'est-à-dire, l'indiquer dans le stationnement. Lorsque sera venu le temps de faire la typographie, il faudra se rappeler d'utiliser des couleurs contrastantes. Comme par exemple : écriture noire sur fond de couleur blanche.
- Concernant les escaliers extérieurs, ajouter des affiches de couleurs contrastantes sur les contremarches de l'escalier. Exemple : couleur fluorescente sur les contremarches ou sur la rampe d'escalier.
- Concernant la rampe d'accès pour personnes handicapées, ajouter des couleurs contrastantes, afin d'indiquer le début de celle-ci, utiliser un point de couleur ou des affiches.
- Concernant la plaque d'ouvre-porte automatique, celle-ci n'est pas visible. Il serait souhaitable qu'une couleur contrastante puisse indiquer l'endroit où elle se situe. Exemple : mettre un point de couleur ou une flèche.



#### *Stationnement*

- Ajouter des places de stationnement pour personnes handicapées, étant donné l'ajout d'un ascenseur à l'hôtel de ville. Mettre les places de stationnement à proximité de l'ascenseur si possible.

#### *Entretien*

- Entretien de la rampe d'accès lors d'intempéries (abrasifs), une certaine quantité d'eau tend à s'accumuler lorsque nous sommes vis-à-vis du palier principal.

#### *Portes automatiques*

- Prolonger la durée de l'ouverture de la porte afin qu'une personne handicapée en quadriporteur puisse avoir assez de temps pour se rendre vis-à-vis la porte principale de l'édifice.

### **Hall d'entrée**

#### *Signalisation*

- Les affiches d'identification situées aux deux postes de réception, ne sont pas visibles. De plus, la grosseur du caractère est trop petite et l'affiche n'est pas inscrite sur des couleurs contrastantes. Il serait préférable que l'installation des affiches soient plus basses et dans les structures rondes, si possible.

- Un panneau de signalisation afin d'indiquer les différents services municipaux pourrait être aménagé, ainsi tous les citoyens pourraient recevoir de l'information. En faisant l'exercice, nous ne savions pas à qui demander les renseignements (voir *Guide pratique d'accessibilité universelle*, chapitre 6, pour plus d'information).

### *Services publics*

- La hauteur idéale des comptoirs se situe entre 30 et 36 pouces afin qu'il puisse y avoir interlocution entre le visiteur et la réceptionniste.
- Deux téléphones sont à la disposition du public. L'un étant situé sur un bureau de travail, à l'arrière de la réception et un deuxième est installé derrière une cage d'escalier. Dans les deux cas, une affiche de signalisation devrait être installée afin de promouvoir le service et il faudrait ajuster la hauteur du deuxième téléphone de façon à ce qu'il soit entre 30 pouces et 36 pouces du sol.

## **Salle de bain**

### *Installations*

- La largeur de la salle de bain fait en sorte que seul un fauteuil roulant manuel peut utiliser facilement les commodités mises en place. Il est donc difficile d'y avoir accès avec un quadriporteur, par contre, le tout est fonctionnel.
- Il serait souhaitable qu'une barre amovible puisse être fixée.
- Faire l'installation d'une rallonge à la barre de soutien actuelle située au mur de la salle de bain.
- Étant donné le grand espace entre la porte de la salle de bain et le fauteuil quadriporteur, une corde pourrait être installée afin de faciliter l'accès à la poignée de porte. L'installation d'une porte automatique pourrait être également proposée.

## **Autres bureaux**

L'hôtel de ville regroupe différents services à la population, tels que les finances, le greffe, la salle du conseil et les communications. Afin de planifier un itinéraire à l'hôtel de ville lors de notre journée de visite, nous avons demandé la liste des employés étant plus sujets à rencontrer le public.

**Finances :** Afin de rencontrer une personne en fauteuil roulant, l'employé utilise le bureau vacant situé tout près de l'entrée principale.

**Jocelyn Mondou :** Dans le cadre de ses fonctions, monsieur Mondou doit rencontrer à l'occasion le public, par contre, le bureau de celui-ci se situe au niveau sous-sol.

- Étant donné qu'un ascenseur sera éventuellement installé à l'hôtel de ville, nous avons fait l'exercice de se rendre au bureau de Jocelyn Mondou. Malheureusement, celui-ci n'est pas accessible. Le corridor est d'une largeur de 37 pouces, par contre, un angle de 90 degrés doit être contourné afin de se rendre au bureau de monsieur Mondou.

- Dans l'éventualité que le bureau de Jocelyn Mondou soit transféré à la place de celui de David Dostie, la porte du bureau devrait être dans la même direction que la porte de l'ascenseur.

**Salle du conseil :** Présentement les personnes handicapées ne peuvent y avoir accès. Dans un futur rapproché, un ascenseur devrait être aménagé sur les trois étages.

- Afin d'améliorer l'accessibilité aux paliers d'escaliers, des stries en relief (voir trottoir) devraient être tracées.

## **BIBLIOTHEQUE « LE SURVENANT »**

---

145, rue Georges  
Sorel-Tracy (Québec)

### **Extérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- Concernant les escaliers extérieurs, ajouter des affiches de couleurs contrastantes, exemple : couleur fluorescente sur les contremarches ou sur la rampe d'escalier.
- Prolonger les garde-corps et mains courantes extérieurs entre les différents paliers d'escaliers extérieurs, afin que les personnes ayant un handicap visuel puissent s'y référer.
- Il serait souhaitable d'indiquer qu'il y a des places de stationnement à l'arrière de la bibliothèque "Le Survenant". Lorsque sera venu le temps de faire la typographie, il faudra se rappeler d'utiliser des couleurs contrastantes. Comme par exemple : écriture noire sur fond de couleur blanche. Nous ne savions pas qu'un stationnement à l'arrière était mis à la disposition de la population.

#### *Portes automatiques*

- Lorsque nous sommes arrivés devant les portes extérieures principales de la bibliothèque "Le Survenant", l'aire de la plate-forme ne respecte pas l'espace de 5 pieds par 5 pieds, que précise le guide de l'accessibilité. Cela fait en sorte qu'il est difficile de rentrer dans l'édifice avec un quadriporteur. Afin de faciliter l'accessibilité, un système de portes automatiques serait souhaitable aux entrées extérieures principales avant, étant donné que la plate-forme ne respecte pas l'espace de 5 pieds par 5 pieds.

### **Hall d'entrée**

#### *Signalisation*

- Les panneaux *Entrée et Sortie* sont situés beaucoup trop hauts car ceux-ci devraient être à la hauteur des yeux, en caractères plus gros et la typographie devrait être de couleurs contrastantes. Exemple : écriture noire sur fond blanc.

#### *Services publics*

- Étant donné qu'un tourniquet est situé à l'entrée de la bibliothèque "Le Survenant", les personnes en fauteuil roulant ou en quadriporteur doivent absolument entrer par la sortie.
- Un téléphone public est situé dans le hall d'entrée, celui-ci devrait être repositionné à 865 mm de hauteur, à partir du sol et une affiche devrait être installée afin d'annoncer ce service.

### **Bibliothèque**

#### *Signalisation*

- L'affichage dans la bibliothèque est trop petit et il n'y a pas d'utilisation de couleurs contrastantes.

- Afin d'identifier les cages d'escaliers du 2<sup>e</sup> étage et du sous-sol, des flèches d'identification devraient être peintes sur les murs autant pour les descentes que les remontées. Ces flèches devraient être composées de couleurs contrastantes. Exemple : écriture noire sur fond blanc.
- Un affichage mentionnant que les personnes handicapées doivent passer par l'arrière de la bibliothèque "Le Survenant" pour accéder au sous-sol devrait être installé.

### *Services publics*

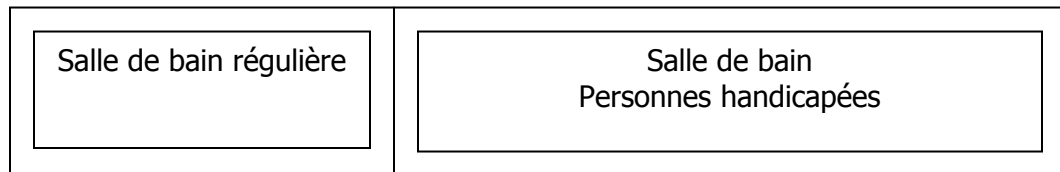
- La hauteur idéale des comptoirs devrait se situer entre 30 et 36 pouces afin qu'une interlocution soit possible entre le visiteur et la réceptionniste.
- Faire l'installation d'un ascenseur permettrait aux citoyens (personnes à mobilité réduite, personnes handicapées, parents et enfants) d'accéder au 2<sup>e</sup> étage et au sous-sol. Les types de livres suivants se retrouvent à ces étages : livres anglophones, généalogie, livres de référence, bandes dessinées pour adultes, livres de science-fiction et livres pour enfants. L'ascenseur qui a été installé dans le Centre récréatif Au-Fil-des-Ans est un modèle en soi, il convient parfaitement aux personnes handicapées visuellement et aux utilisateurs en fauteuil roulant, triporteur ou quadriporteur.
- Un quadriporteur peut circuler entre les rangées de livres. En fait, la disposition des rangées fait en sorte que le quadriporteur peut entrer aisément mais il doit quitter à reculons, ce qui limite l'accessibilité en la rendant plus ardue.
- Un logiciel informatique pourrait être implanté afin de faciliter les recherches bibliothécaires pour les personnes ayant un handicap visuel. Vous pourrez contacter l'Institut Nazareth situé à Longueuil afin d'obtenir un soutien et peut-être même une installation.
- Une rotation de livres à gros caractères (large vision) est souhaitable entre les deux bibliothèques. La bibliothèque Marie-Didace ne possède qu'une seule collection tandis qu'à la bibliothèque "Le Survenant" le nombre est plus élevé. Il pourrait s'agir d'un service supplémentaire qui faciliterait l'accessibilité des volumes.
- Les deux bibliothèques ne possèdent aucun livre en braille ou livre-audio. Il pourrait s'agir d'une proposition d'acquisition dans un futur rapproché.
- L'activité *l'heure du conte* se déroule au sous-sol. Les personnes handicapées désirant participer à cette activité, pourrait utiliser la porte à l'arrière de la bibliothèque "Le Survenant". Par contre, la largeur de la porte du local où a lieu cette activité, ne permet pas à un fauteuil roulant régulier d'y accéder. La largeur idéale du cadrage de porte devrait être de 36 pouces.

## **Salle de bain**

### *Installations*

- L'entrée de la salle de bain pour hommes, au niveau du rez-de-chaussée, n'est pas accessible avec un quadriporteur car un urinoir bloque l'accès à la porte. La largeur de cette porte est de 31 pouces, comparativement à la largeur standard de 36 pouces selon le guide de l'accessibilité. De plus, le comptoir du lavabo descend trop bas limitant ainsi l'accès à ce dernier.

- Pour qu'un accès à la salle de bain pour hommes au niveau du rez-de-chaussée soit possible, voir plus bas une proposition d'adaptation, c'est-à-dire inverser les deux salles de bain en place.



- Retirer un lavabo, ainsi l'aire de la plate-forme pourrait être plus dégagée.
- Repositionner le séchoir à mains plus près du lavabo.
- Descendre le distributeur à savon plus près du lavabo sur un mur latéral dans les deux salles de bain situées au rez-de-chaussée.
- Positionner au mur, le réceptacle de tampons et serviettes sanitaires, car celui-ci nuit à la circulation dans la salle de bain.
- La salle de bain au niveau du sous-sol, ne permet à aucun type de véhicule pour personnes handicapées d'y avoir accès. Afin que le tout soit possible, voici certaines modifications qui devraient être appliquées : le cadrage de la porte devrait être de 36 pouces et la configuration de la salle de bain devrait être revue afin que celle-ci soit pour tous. De plus, l'interrupteur de lumières devrait être repositionné afin de pouvoir y accéder.

### **Bons coups**

- La largeur entre les rangées de livres est de 42 pouces, permettant ainsi aux véhicules quadriporteurs ou triporteurs de pouvoir circuler entre celles-ci.
- La hauteur du comptoir des postes Internet permet à tous les types de véhicules de pouvoir accéder à ce service.
- La bibliothèque possède une collection de livres dont le caractère de la typographie est plus gros (large vision).

---

Une référence bibliographique « La bibliothèque, un lieu de travail, guide pratique en ergonomie pour concevoir les espaces », rédigé par Élise Ledoux, propose différents aménagements de l'espace.

## **COLISEE CARDIN**

---

200, rue Victoria  
Sorel-Tracy, (Québec)

### **Extérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- Il serait préférable qu'il y ait une inscription à l'extérieur du Colisée à l'effet que les portes extérieures avant sont déverrouillées lors des événements spéciaux. Lors des activités régulières, l'accès se ferait par les portes extérieures du côté de l'édifice.

#### *Places de stationnement*

- Les places de stationnement pour personnes handicapées situées au devant du Colisée ont un dégagement de 9 pieds et 13 pieds, constituant 3 cases standards. Par contre, en faisant l'exercice, la personne en quadriporteur n'aurait pas pu quitter son véhicule car il n'y a pas 15 pieds de dégagement. Les personnes handicapées devraient utiliser les places de stationnement situées sur le côté de l'édifice pour avoir un dégagement de 15 pieds.

#### *Portes automatiques*

- L'entrée pour les personnes handicapées par les portes extérieures du côté, est possible. Par contre, l'aire de dégagement est restreinte, et n'est pas conforme à la norme de 5 pieds par 5 pieds entre le trottoir et l'ouverture de la porte. Le trottoir permettant l'accès aux portes d'entrée du côté du Colisée devrait permettre de passer facilement et ce, sans obstacle. Pour ce faire, le trottoir devrait être du même niveau que le stationnement. Suite à l'énumération plus haut, des portes automatiques seraient souhaitables.

### **Intérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- L'affichage situé dans le hall d'entrée du côté, devrait être composé de couleurs contrastantes et devrait être à la hauteur des yeux. Exemple : écriture noire sur fond blanc.
- Une affiche précisant qu'il s'agit d'une salle de bain pour personne handicapée devrait être installée sur la porte de celle-ci.
- Sur les piliers de ciment du Colisée situés dans les corridors, des affiches *Attention* devraient être installées ou bien il faudrait repeindre la typographie de couleur fluo déjà présente par une couleur contrastante.

#### *Places libres pour fauteuil roulant*

- Présentement, les personnes handicapées utilisent l'espace de dégagement autour de la glace pour visionner les événements. Aucun autre espace n'a été aménagé comme tel. Le nombre de places assises non-officielles dans le Colisée Cardin s'élève à 2500. Selon le guide de l'accessibilité, le nombre de places pour personnes handicapées devraient être de 12.

## **Salle de bain**

### *Installations*

- La salle de bain pour personnes handicapées n'est pas accessible lors des activités en semaine. Il faut demander à un préposé de l'entretien de déverrouiller cette salle de bain en semaine. Ce lieu devrait toujours être accessible.
- La salle de bain pour personnes handicapées est adaptée pour un fauteuil régulier, et non pour un quadriporteur. Pour y avoir accès, il a fallu que le quadriporteur y entre de reculons.
- Le lavabo est positionné trop haut dans la salle de bain pour personnes handicapées, celui-ci devrait être positionné à 700 mm du sol.

### **Bons coups**

- Le dégagement pour les places de stationnement pour les personnes handicapées, situées dans le stationnement du côté du Colisée, est de 15 pieds.

## **CENTRE RECREATIF AU-FIL-DES-ANS**

---

3225, rue Courchesne  
Sorel-Tracy, (Québec)

### **Extérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- Les places de stationnement pour personnes handicapées situées à l'arrière et à l'avant du bâtiment sont des cases standards, elles n'ont pas 15 pieds de dégagement. Il serait souhaitable de revoir le lignage au sol. (Voir guide pratique d'accessibilité universelle)
- Il serait préférable d'annoncer en avant du bâtiment qu'il y a des places de stationnement pour personnes handicapées et que l'accès au bâtiment en fauteuil roulant se fait à l'arrière.
- Le rebord de la marche située sur le côté du bâtiment devrait être peint de couleur jaune, ce qui permettrait d'annoncer qu'il y a un obstacle.

#### *Portes automatiques*

- Des portes automatiques synchronisées à la porte d'accès à l'arrière du bâtiment seraient souhaitables car l'accès n'est pas du tout évident pour les personnes en fauteuil roulant.

#### *Autres installations*

- Faire la construction d'un trottoir qui longerait l'arrière du bâtiment afin de rendre possible l'accès aux terrains de pétanque.
- Les marches situées à l'avant du bâtiment sont très dangereuses lors d'intempéries. Des plaques antidérapantes devraient être installées afin de rendre le tout sécuritaire.

### **Intérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- Pour permettre un meilleur affichage, des flèches de couleurs contrastantes devraient être peintes sur les murs des descentes d'escalier afin d'indiquer leur emplacement pour les personnes ayant un handicap visuel.

#### *Services publics*

- Lorsque nous avons effectué la visite du deuxième et du troisième étage, les cadrages des portes étaient entre 32,5 ou 33 pouces de large. L'accessibilité pour un quadriporteur est de 36 pouces.
- Un téléphone public est mis à la disposition et il devrait être repositionné à 865 mm de hauteur.
- Lorsque nous tentons d'ouvrir la porte de l'atelier de tissage, celle-ci ouvre dans une garde-robe, ce qui ne permet pas la pleine ouverture.
- Lorsque nous arrivons au 2<sup>e</sup> étage, par le biais de l'ascenseur, nous constatons qu'il faudrait que le hall soit libéré, afin de faciliter l'accessibilité car on y retrouve des meubles et des plantes.

- Un présentoir est situé au centre du corridor du 2<sup>e</sup> étage. Le présentoir devrait être déplacé afin de rendre les lieux plus accessibles aux personnes handicapées.
- Il faudrait rallonger une rampe située dans une descente d'escalier au 3<sup>e</sup> étage car celle-ci n'est pas sécuritaire.

## **Salle de bain**

### *Installations*

- Une barre amovible devrait être installée dans la salle de bain pour personnes handicapées, du côté des dames, située au niveau du rez-de-chaussée.
- Installer une corde qui serait attachée à la poignée de porte de la salle de bain pour personnes handicapées, du côté des dames, afin d'y faciliter l'accès.
- Dans la salle de bain du côté des dames, l'accès au cabinet pour personnes handicapées est conforme pour un véhicule triporteur mais plus difficile pour un quadriporteur.
- Aucune salle de bain pour personnes handicapées n'est aménagée au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> étage.

## **Bons coups**

- Les salles de bain au niveau du rez-de-chaussée ont été bien aménagées.
- L'ascenseur permet l'accessibilité à tous les étages. L'indicateur sonore dont il est doté est un plus.

## **CENTRE CULTUREL**

---

3015, place des Loisirs  
Sorel-Tracy, (Québec)

### **Extérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- Concernant les escaliers extérieurs de la bibliothèque Marie-Didace, une bande fluorescente ou de couleur contrastante devrait être installée sur la contremarche de la première et de la dernière marche.

#### *Places de stationnement*

- Des places pour personnes handicapées pourraient être ajoutées au nombre de places actuelles. Il suffirait d'utiliser une place de stationnement située tout près du trottoir de l'entrée principale du Centre culturel.

#### *Autres installations*

- Les trottoirs situés à l'entrée du bâtiment ne sont pas sécuritaires, ceux-ci limitent l'accès à ce bâtiment et pourraient causer des accidents.
- Une rampe d'accès devrait être installée sur le muret de ciment afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Une rampe d'accès devrait être installée à l'intersection des deux marches de ciment afin de faciliter l'accès.

#### *Portes automatiques*

- Des portes automatiques synchronisées devraient être installées aux portes principales.

### **Intérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- L'affiche située au plafond dans le corridor principal du Centre culturel devrait être repositionnée de façon à ce qu'elle soit à la hauteur des yeux.

#### *Services publics*

- La rampe d'accès pour personnes handicapées est trop longue, elle limite l'accès à une personne qui utilise un quadriporteur. Lorsque nous avons effectué l'exercice, nous avons dû laisser la deuxième porte d'entrée ouverte. Il en est de même avec la rampe d'accès se rendant à la réception du Service des loisirs.
- Le fait qu'il n'y ait pas d'ascenseur dans ce bâtiment, limite l'accès aux personnes handicapées aux étages suivants : sous-sol et deuxième étage du Centre culturel.

### **Salle de bain**

#### *Installations*

- La salle de bain pour personnes handicapées est difficile d'accès, étant donné que le corridor mesure 30 pouces de large. L'espace pour effectuer un tournant d'un angle de 90 degrés est même impossible. Il serait souhaitable de repositionner la porte de la salle

de bain, à l'endroit où se situe actuellement l'abreuvoir. Il serait souhaitable de déménager le séchoir à mains car celui-ci est trop éloigné du lavabo, et de faire l'installation d'une barre amovible et d'une barre fixe au mur.

*Portes automatiques*

- Les portes du hall d'entrée entre le Centre culturel et la bibliothèque Marie-Didace devraient être automatiques car la rampe est trop longue et les portes sont trop lourdes pour qu'on puisse les utiliser.

## **BIBLIOTHEQUE MARIE-DIDACE**

---

3015, place des Loisirs  
Sorel-Tracy, (Québec)

### **Intérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- Des affiches devraient être installées sur le mur en haut des abreuvoirs afin d'y annoncer les salles de bain. Exemple : écriture noire sur fond blanc.

### **Salle de bain**

#### *Installations*

- Il serait préférable qu'une barre amovible soit installée dans la salle de bain pour personnes handicapées.
- Il est fort difficile d'entrer dans la salle de bain à l'aide d'un quadriporteur. Il faut s'y prendre à reculons.

#### *Services publics*

- Une rotation de livres à gros caractères (large vision) devrait être possible entre les deux bibliothèques. La bibliothèque Marie-Didace ne possède qu'une seule collection tandis qu'à la bibliothèque Le Survenant, le nombre est plus élevé.
- Les deux bibliothèques ne possèdent aucun livre en braille ou de livre-audio.

#### *Entretien*

- Bien dégager la rampe d'accès pour personnes handicapées lors des intempéries.

---

Une référence bibliographique « La bibliothèque, un lieu de travail, guide pratique en ergonomie pour concevoir les espaces », rédigé par Élise Ledoux, propose différents aménagements de l'espace.

## **PISCINE LAURIER-R.-MENARD**

---

3025, place des Loisirs  
Sorel-Tracy, (Québec)

### **Extérieur du bâtiment**

#### *Autres installations*

- Les trottoirs situés à l'entrée du bâtiment ne sont pas sécuritaires. Ceux-ci limitent l'accès à ce bâtiment et pourraient causer des accidents.

#### *Portes automatiques*

- Un système de portes automatiques devrait être installé afin de permettre un meilleur accès.

### **Intérieur du bâtiment**

#### *Signalisation*

- L'affichage devrait être en typographie plus grande et à la hauteur des yeux. Limiter l'utilisation de dessins dans l'affichage car celui-ci regroupe trop de couleurs pour les personnes handicapées visuelles.
- Afin que l'infirmierie et le vestiaire pour personnes handicapées soient bien identifiés, il serait préférable d'utiliser des couleurs contrastantes sur les vitres de la piscine (exemple : écriture noire sur fond blanc).
- Autant dans les vestiaires pour hommes que pour femmes, des flèches devraient être peintes sur les murs de ciment afin d'indiquer le chemin à suivre.
- Autant dans les vestiaires pour hommes que pour femmes, des affiches précisant *Attention à la marche* devraient être installées, dans l'entrée des douches avant de se rendre aux vestiaires.
- Repositionner l'affichage dans les vestiaires à la hauteur des yeux.

#### *Achat d'équipement*

- Acheter une chaise roulante en acier inoxydable pour personnes handicapées car la chaise actuelle est désuète malgré qu'elle est tout de même fonctionnelle. En fait, une personne handicapée ne peut se déplacer seule avec ce type de chaise car elle doit être aidée.

### **Salle de bain**

#### *Installations*

- Il serait préférable qu'une barre amovible soit installée dans le vestiaire, côté salle de bain.
- Il serait préférable qu'une barre amovible soit installée dans la douche du vestiaire pour personnes handicapées.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

LEDOUX, Élise. *La bibliothèque, un lieu de travail « Guide pratique en ergonomie pour concevoir les espaces »*. APSAM : Les Éditions ASTED, 2006, 145 pages.

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPEES SOREL-TRACY INC. *Guide de référence sur l'accessibilité universelle*, 2006, 109 pages.

VILLE DE QUÉBEC ET INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DU QUÉBEC (IRDPO). *Guide pratique d'accessibilité universelle*, 2010, 117 pages.

## **IMPLICATION SUR LE COMITE « TERRAIN »**

---

### **Coordination du comité de travail**

- Josée Véronneau, coordonnatrice à la culture et à la vie communautaire

### **Collaborateurs du milieu**

- Michel Charette, représentant des personnes ayant une incapacité physique
- Lucie Côté, représentante des personnes ayant une incapacité visuelle